

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 21 janvier 2015, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Jean Dutil
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire

Madame la conseillère Mona Wood et messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais et Peter MacLaurin sont absents.

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

L'assistant secrétaire-trésorier, Michel Grenier, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

2.01.15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Secrétaire-trésorier adjoint.

3 ADMINISTRATION

3 1 Approbation des procès-verbaux

3 2 Finances

3 2 1 Bordereau de dépenses

3 2 2 État des activités financières au 30 décembre 2014

3 2 3 Dépôt des prévisions budgétaires 2015 déposées au MAMOT

3 3 Correspondance

3 3 1 Correspondance reçue

3 3 2 Correspondance envoyée

3 4 Personnel

3 4 1 Rémunération du personnel cadre et professionnels

3 4 2 Politique à l'égard des conditions de travail des cadres et professionnels non syndiqués

3 4 3 Dossier - M. Normand Pelletier

3 5 Résolution

3 5 1 MADA – Plan d'Action 2015

3 5 2 Appui à une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité par la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut

3 5 3 Permis d'occupation lot 4 187 610

3 6 Réglementation

3 6 1 Avis de motion - règlement 523-2015 Fond de roulement

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 1 1 Rapport du Directeur du service

4 1 2

Municipalité de Morin-Heights

- 4 2 Personnel**
- 4 2 1 Nomination - Vincent Melançon
- 4 2 2 Nomination - Patrick Marier
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Demandes au Ministère des transports
- 4 3 2 Programme d'aide financière - formation des pompiers
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1
- TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1 Adoption du règlement 521 - Travaux d'infrastructure et d'asphaltage 2015
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1 Adoption du Règlement 522-2015 - Qui décrète les travaux de remplacement de conduites et d'amélioration du réseau d'eau potable du Village
- 6 4 2 Dépôt du registre du règlement 517-2014
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Projet de modification cadastrale - Lots 3737615, 3737295, 5561207 et 5561208, rue Lafleur
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Liste des dépenses de la Directrice
- 8 1 2
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Locaux pour l'Association historique de Morin-Heights
- 8 3 2 Programme de patinage artistique
- 8 3 3 Locaux pour La COOP SORE
- 8 3 4 Duathlon Saint-Sauveur 2015
- 8 4 Réglementation**
- 8 4 1
- 9 Affaires nouvelles
- 9 1 1
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

Municipalité de Morin-Heights

3.01.15 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des séances ordinaire et spéciale du budget du 10 décembre 2014 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte les procès-verbaux des séances ordinaire et spéciale du budget du 10 décembre 2014.

4.01.15 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de décembre 2014 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier électronique d'assemblée ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Bordereau de dépenses	
Du 1er au 31 décembre 2014	
<i>Comptes à payer</i>	238 638,04 \$
<i>Comptes payés d'avance</i>	189 142,28 \$
<i>Total des achats fournisseurs</i>	417 780,32 \$
<i>Païements directs bancaires</i>	32 348,78 \$
<i>Sous total - Achats et païements directs</i>	450 129,10 \$
<i>Salaires nets</i>	140 189,33 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (décembre 2014)	590 318,43 \$

Les membres du conseil ont pris connaissance et obtenu les clarifications demandées lors du comité plénier.

Monsieur le conseiller Jean Dutil a vérifié la liste et recommande au conseil d'approuver les comptes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les païements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 DÉCEMBRE 2014

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 décembre 2014.

Municipalité de Morin-Heights

5.01.15 DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DÉPOSÉES AU MAMOT

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception, Prévisions budgétaires 2015 tel que déposées au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier adjoint dépose le bordereau de correspondance pour le mois de décembre 2014.

Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 MRC des Pays-d'en-Haut: règlement 291
- 2 RIDR: procès-verbal 17.09.14
- 3 RIDR: procès-verbal 15.10.14
- 4 MRC des Pays-d'en-Haut: règlement 303
- 5 SFCP: maintien de services
- 6 Caisse Desjardins: demande de dons
- 7 Journal Pays-d'en-Haut/Lavallée: publicité
- 8 Ministère des transports: conformité des travaux
- 9 D. Courte: 195, Watchorn
- 10 CLD des Pays-d'en-Haut: bulletin 21.12.14
- 11 MRC des Pays-d'en-Haut; règlements 292-2014 à 300-2014 et 302-2014
- 12 Nouveau propriétaire - rues Abraham & Augusta
- 13 Régie des alcools, des courses et de jeux: demande de permis - La Grange

Correspondance envoyée

- A Ford du Canada: mise en demeure
- B Lignbec: paiement des travaux de traçage de lignes
- C Cogeco: service internet haute vitesse
- D Propriétaires - rue Voce: sondage
- E Propriétaires - rue Bob-Seale: sondage
- F R. McDonald: architecture
- G G. Croteau: 784, Village
- H Continental Hydrauliques: bris
- I T. Ryan: fossé - 38, Watchorn
- J D. Courte: 195, Watchorn
- K L. Manseau: matières résiduelles
- L P. Tulasne: trappage
- M E. Martin: parcs pour chiens
- N École primaire Morin-Heights: demande de don
- O Légion royale canadienne: demande de fonds

6.01.15 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CADRE ET PROFESSIONNELS

Considérant que la Municipalité s'est doté de la Politique de rémunération du personnel cadre et des professionnels non syndiqués;

Considérant que le Directeur général recommande au Conseil, la progression d'un échelon bi-annuel de tous les employés visés par la politique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil autorise la progression d'un échelon de chacun des employés de direction et professionnels pour l'année 2015.

7.01.15 POLITIQUE À L'ÉGARD DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES ET PROFESSIONNELS NON-SYNDIQUÉS

Considérant que la Municipalité s'est dotée d'une Politique à l'égard des conditions de travail des cadres et professionnels non syndiqués;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil prend note des modifications et adopte la version 2015-01 de la Politique à l'égard des conditions de travail des cadres et professionnels non syndiqués.

8.01.15 DOSSIER - NORMAND PELLETIER

Considérant que monsieur Normand Pelletier a été embauché par la Municipalité le 14 mai 2012 par la résolution du conseil numéro 88.05.12 à titre de journalier, chauffeur-opérateur régulier;

Considérant que le Conseil est d'avis que monsieur Pelletier n'offre pas une prestation de travail qui corresponde aux normes de qualité et aux exigences de la Municipalité;

Considérant que dans la dernière année, l'administration a dû lui imposer des mesures disciplinaires sérieuses face à son comportement qui ont miné progressivement le lien de confiance qui devrait exister entre la Municipalité et l'employé;

Considérant que malgré les nombreux rappels à l'ordre et suite aux dernières réprimandes, Monsieur Pelletier a fait preuve de négligence grave et d'insouciance dans l'exécution de ses tâches journalières;

Considérant que le Conseil a confié au Directeur général, le suivi du dossier;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil entérine la décision de l'administration datée du 19 décembre 2014 et décrète que la Municipalité met fin au lien d'emploi avec Monsieur Normand Pelletier en date de la présente.

Que le Directeur général fasse toute chose nécessaire dans ce dossier.

9.01.15 MADA - PLAN D'ACTION 2015

Le Conseil accuse réception du Plan d'Action et des critères d'évaluation de performance tel que déposé par le Directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil nomme monsieur Claude P. Lemire, le conseiller responsable des questions des aînées et du programme MADA.

Municipalité de Morin-Heights

10.01.15 APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE LA RURALITÉ PAR LA TABLE DES AÎNÉS DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

Considérant que la démarche MADA a identifié prioritaire le projet "Rencontrer les aînés dans leur milieu de vie" déposé par la Table des aînés qui consiste à créer un poste d'agent de liaison pour les aînés, qui œuvrera sur l'ensemble du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Considérant que le poste d'agent de liaison qui centralisera l'information concernant les services aux aînés et qui proposera une approche individualisée pour accompagner et soutenir les aînés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appuie la demande de subvention auprès du Fonds de la ruralité pour le projet "Rencontrer les aînés dans leur milieu de vie" déposé par la Table des aînés qui consiste à créer un poste d'agent de liaison pour les aînés, qui œuvrera sur l'ensemble du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

11.01.15 PERMIS D'OCCUPATION - LOT 4 187 610

Considérant l'offre reçu du Ministère des transports à l'effet de renouveler le bail d'occupation du lot 4 187 610 connu comme étant le parc à l'intersection de la route 364 et du Chemin du Village;

Considérant les termes du permis annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Directeur général soit autorisé à signer la permission d'occupation pour et au nom de la municipalité et à faire le paiement de 500 \$ plus les taxes.

AM 01.01.15 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 523-2015 - FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le règlement 523-2015 qui décrète l'augmentation du Fond de roulement de 100 000 \$ sera présenté lors d'une prochaine session.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de décembre 2014 du Directeur du service de Sécurité incendie et des premiers répondants.

12.01.15 NOMINATION - VINCENT MELANÇON

Considérant que monsieur Melançon a été nommé lieutenant éligible en octobre 2013;

Considérant que Monsieur Melançon a réussi la formation d'officier 1 donné par l'École nationale de pompier du Québec;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant la recommandation du Directeur du service;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil nomme M. Vincent Melançon au poste de Lieutenant du Service de sécurité incendie de Morin-Heights.

Que la rémunération et autres conditions soient établies en vertu de la Politique à l'égard des conditions de travail du personnel du Service de sécurité incendie et des Premiers répondants.

13.01.15 NOMINATION - PATRICK MARIER

Considérant qu'il y a lieu de nommer un lieutenant éligible pour assurer la relève suite à la décision de monsieur Mario Millette de réduire sa disponibilité à celle de pompier;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil nomme M. Patrick Marier au poste de lieutenant éligible du Service de sécurité incendie de Morin-Heights.

Que la rémunération et autres conditions soient établies en vertu de la Politique à l'égard des conditions de travail du personnel du Service de sécurité incendies et des Premiers répondants.

14.01.15 DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Attendu que la Route 364 traverse la municipalité de Morin-Heights;

Attendu qu'Hydro Québec a entrepris des travaux de débroussailllements sur une partie de la Route 364 sur le territoire de la municipalité de Morin-Heights;

Attendu que la clôture érigée lors de la construction de la Route 364 et entretenue par le Ministère des transports est maintenant dans un état délabré;

Attendu qu'il y a eu un important nombre d'accidents impliquant des chevreuils traversant la Route 364, entre le chemin Christieville et la rue Meadowview;

Attendu qu'à ce jour, il n'y a pas eu d'accident majeur ni de décès impliquant des humains, saufs les chevreuils;

Attendu le coût des dommages aux véhicules et les délais de circulation sont à la hausse;

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil demande au Ministère des transports ce qui suit, dans les plus brefs délais.

Municipalité de Morin-Heights

- réparer la clôture existante ou la remplacer avec une clôture à chevreuils;
- installer un minimum de 6 enseignes aux endroits appropriés indiquant la traverse de chevreuils;

Que ce Conseil exige que les travaux nécessaires soient complétés dans les trente jours de la présente, faute de quoi la municipalité entreprendra les travaux et fera parvenir la facture au Ministère des transports puisque la sécurité des citoyens est en cause.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil ainsi qu'à madame Sylvie Laroche, Directrice régionale du Ministère des transports du Québec.

15.01.15 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - FORMATION DE POMPIERS

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights prévoit la formation de deux pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut.

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de décembre ainsi que la liste de gestion des appels journalier et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

16.01.15 ADOPTION DU RÈGLEMENT 521-2015 - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET D'ASPHALTAGE 2015

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Secrétaire-trésorier adjoint est dispensé d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 521-2015 soit adopté comme suit :

RÈGLEMENT 521-2015 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET D'ASPHALTAGE 2015

ATTENDU QUE la municipalité a compétence en matière de transport, en vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1;

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures et d'asphaltage ont été priorisés par le Conseil;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1060.1 et suivants du Code municipal du Québec.

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session du 10 décembre 2014 par monsieur le conseiller Jean Dutil;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 500 000 \$ réparti de la façon suivante selon l'estimé préliminaire à l'annexe A, préparé par Alain Bérubé, Ing. Directeur du service des travaux publics :

Site des travaux	Estimé
Chemin Blue-Hills	329 000 \$
Chemin du rang 4	96 000 \$
Chemin Forest Hill	75 000 \$
Total	500 000 \$

Municipalité de Morin-Heights

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Tim Watchorn
Maire

Michel Grenier
Secrétaire-trésorier adjoint

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel, le rapport de débit hebdomadaire préparé par le Directeur du service de l'environnement et des parcs.

17.01.15 ADOPTION DU RÈGLEMENT 522-2015 QUI DÉCRÈTE LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITE ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU VILLAGE

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Secrétaire-trésorier adjoint est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 522-2015 soit adopté comme suit :

RÈGLEMENT 522-2015 QUI DÉCRÈTE LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU VILLAGE

ATTENDU que la municipalité a compétence en matière de d'environnement, en vertu des dispositions du chapitre V de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1;

ATTENDU QUE le remplacement de certaines conduites d'eau potable et des travaux d'amélioration du réseau du Village sont requis;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par madame la conseillère Leigh MacLeod à la séance du Conseil du 10 décembre 2014;

Qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement sujet aux approbations requises par la loi ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le Conseil est autorisé à réaliser les travaux de remplacement de conduites et autres travaux connexes, les honoraires professionnels et autres frais incidents pour un montant total de 250 000 \$ tel qu'il appert à l'estimation budgétaire préliminaire à l'annexe A, préparé par Alain Bérubé, Ing., Directeur du service des travaux publics:

Site des travaux	Estimé
Conduite Clos Joli, des Chutes, Saint-Adolphe et Bennett	205 000 \$
Conduite rue Lawken et route 329	45 000 \$
Total	<u>250 000,00\$</u>

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 250 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur desservis par le "*Réseau de distribution d'eau potable du Village*" tel que montré à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Tim Watchorn
Maire

Michel Grenier
Secrétaire-trésorier adjoint

Municipalité de Morin-Heights

18.01.15 DÉPÔT DU REGISTRE DU RÈGLEMENT 517-2014

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception, le certificat de secrétaire-trésorier relatif au registre établi en vertu du règlement 517-2014 qui décrète la municipalisation du réseau potable du secteur Ski Morin Heights et les travaux de mise à niveau et un emprunt au montant de 1 432 000 \$ pour y pourvoir.

Le règlement étant réputé approuvé par les personnes habiles à voter, le secrétaire-trésorier adjoint informe le Conseil que le Directeur général transmettra la demande d'approbation au ministre des affaires municipales.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de décembre 2014 du Directeur du Service d'urbanisme.

19.01.15 PROJET DE MODIFICATION CADASTRALE - LOTS 3737615, 3737295, 5561207 ET 5561208, RUE LAFLEUR

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande du propriétaire de la rue Lafleur afin de procéder à une modification cadastrale pour modifier le tracé de la rue ainsi que le cercle de virage situé au bout;

Considérant que cette modification faite suite à une demande de permis de construction sur le lot 3 737 615 qui a été refusée puisque la rue Lafleur n'a pas été construite dans son ensemble en 2002, et ce, avant l'adoption de la *Politique de construction des infrastructures*;

Considérant que cette opération cadastrale sera conforme au règlement de lotissement 417 mais que la construction physique du cercle de virage d'un rayon de 18 mètres ne peut pas être réalisée sur la pleine superficie pour des raisons de contraintes physiques;

Considérant que le propriétaire accepte d'aménager un cercle de virage d'un rayon minimal de 11 mètres comme ceux des projets intégrés, et ce, tel que recommandé par le Service de l'urbanisme à la suite des trois scénarios analysés;

Considérant que la rue Lafleur est privée et qu'il n'y a aucun cercle de virage actuellement;

Considérant les trois scénarios probables, ce dernier représente le plus avantageux pour les parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve que l'interprétation de la norme relative aux culs-de-sac de la *Politique de construction des infrastructures* soit allégée et que le rayon du cercle de virage à construire de 18 mètres tel qu'énoncé à l'article 7.2.1.10 soit réduit à 11 mètres, mais que cette infrastructure de rue demeure privée et ne puisse être municipalisée malgré cet allègement.

Municipalité de Morin-Heights

LISTE DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste de dépenses pour le mois de décembre 2014.

20.01.15 LOCAUX POUR L'ASSOCIATION HISTORIQUE DE MORIN-HEIGHTS

Considérant que l'association Historique de Morin-Heights a fait part à la Municipalité de ses besoins en locaux pour conserver sa collection et faire des travaux de recherche;

Considérant que la Municipalité peut prêter des locaux peu utilisés qu'elle loue de l'église St-Eugène;

Considérant l'offre préparée par le Directeur général en date du 17 décembre 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte de prêter sur une base annuel environ 439.5 pieds carrés d'espace à l'église St-Eugène à l'association Historique de Morin-Heights, sans frais et comme partie de la subvention annuelle versée à l'organisme par la Municipalité et suivant les termes de la proposition du 17 décembre 2014.

21.01.15 PROGRAMME DE PATINAGE ARTISTIQUE

Considérant le rapport déposé par la Directrice du Service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil approuve le programme autofinancé de patinage artistique.

Que ce conseil autorise le Directeur général à signer une entente au montant maximum de 1 000 \$ avec Madame Sandy Dunken.

22.01.15 LOCAUX POUR LA COOP SORE

Considérant que la Coopérative de solidarité, de répit et d'entraide pour les proches aidants des Pays-d'en-Haut a fait part à la Municipalité de ses besoins en locaux afin d'offrir un nouveau projet qui offrirait du répit et du soutien aux proches aidants de la région;

Considérant que la Municipalité peut prêter des locaux peu utilisés qu'elle loue à l'église St-Eugène;

Considérant l'offre présenté au Directeur général en date du 3 décembre 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil accepte de prêter de l'espace à l'église St-Eugène, précisément la cuisine et la salle Watchorn, à tous les lundis, à partir du 19 janvier 2015, de 11h00 à 16h00 afin d'offrir un dîner et des activités à tous les aînés de la municipalité de Morin-Heights et à tous les proches aidants et aidés de la MRC des Pays-d'en-Haut pour un don volontaire de 5 \$.

23.01.15 DUATHLON SAINT-SAUVEUR 2015

Considérant que le conseil a reçu la demande suivante de l'entreprise Sportriple relative à l'organisation d'une activité sportive qui empruntera les rues de la municipalité;

Considérant qu'il est de la responsabilité de Sportriple d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Considérant que l'itinéraire prévu est :

Considérant que l'organisateur estime le nombre de participants à 250 personnes;

Considérant que la contribution relative au fonds spécial d'appui aux organismes de la Municipalité est de 2 \$ par participant, donc un montant qui s'élève à 500 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil autorise l'utilisation des rues et leur fermeture partielle de façon sporadique pour la tenue de :

Duathlon Saint-Sauveur, le 12 septembre 2015

Que ce Conseil avise Sportriple qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour cette activité et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que faute d'obtenir une sécurité adéquate aux intersections, la Municipalité exige que les arrêts obligatoires (stop) soient faits par les coureurs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

24.01.15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h04.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Michel Grenier
Assistant secrétaire-trésorier

Cinq personnes ont assisté à l'assemblée.